

Nogent sur Marne, le 30 août 2017

Cher adhérent, chère adhérente,

Je vous invite à l'**Assemblée Générale Ordinaire de l'AdN** pour l'année 2016 suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour vous proposer de modifier une nouvelle fois les statuts de notre association, qui se tiendra le **mardi 19 septembre 2017 à la Maison des Associations** et de la Citoyenneté, **2 rue Jean Monnet** – 94130 NOGENT SUR MARNE, de 20h à 22h.

Habituellement nous tenons notre assemblée au mois de juin comme vous le savez, mais cette année nous avons du décaler au 12 juillet pour des raisons de contraintes d'agenda...C'est pour cette raison que vous aviez reçu une précédente convocation. Les nombreux pouvoirs ainsi que des mots d'excuses en raison des vacances estivales nous ont cependant décidé à remettre, à la rentrée, la tenue de notre assemblée.

Il m'a semblé important de permettre d'associer le plus grand nombre à ce moment fort de notre vie associative et conserver nos échanges dans un esprit démocratique qui prévaut depuis bientôt 30 ans !

Votre participation à cette assemblée générale extraordinaire est indispensable. Nous comptons sur vous. Si vous ne pouvez pas être présent, envoyez-nous votre pouvoir (ci-dessous) ou confiez-le à un autre adhérent.

Pourquoi modifier de nouveau les statuts? Comme vous le savez:

L'AdN est indépendante de tout parti, groupe ou mouvement politique.

Malheureusement, **ce principe fondamental n'est pas inscrit dans nos statuts** qui ne contiennent pas non plus de mesures suffisantes pour le faire respecter. Le premier point de l'ordre du jour vise donc à renforcer durablement l'indépendance de l'AdN.

L'année dernière, nous avons déjà procédé à une modification des statuts à cette fin en y ajoutant deux paragraphes : le premier permettant au Conseil d'administration de refuser une adhésion, et le second stipulant que "Nul ne peut être membre du Conseil d'administration de l'association s'il est également candidat ou élu à une élection politique locale, territoriale, nationale ou européenne." Nous proposons donc une politique simple : la **tolérance zéro** entre l'appartenance à l'AdN et l'exercice d'une activité politique publique. A l'AdN, on fait de l'associatif, pas de la politique. Cette vision de l'action associative était celle des fondateurs de l'association, il y a bientôt 30 ans. Elle leur était tellement évidente, qu'ils ne l'avaient pas inscrite dans les statuts.

Cela ne sera plus possible après les modifications des statuts que nous proposons lors de cette assemblée générale extraordinaire, résumées ci-dessous :

- Ajout de l'indépendance de l'association dans son objet (article 2).
- Renforcement des conditions d'adhésion:
 - Pour être adhérent, il est obligatoire d'habiter à Nogent, mais cela n'est plus suffisant (modification de l'article 7).



Parce que nous aimons Nogent
www.nogentais.fr

- o Il faut également ne pas exercer d'activités contraires à l'objet de l'association, y compris concernant son indépendance. Le Conseil d'administration statue sur les demandes d'admission et peut les refuser, y compris lors de leur renouvellement (insertion d'un article 7bis et modifications des articles 12 et 9).
- o La qualité de membre peut se perdre pour diverses raisons dont l'incompatibilité avec l'indépendance de l'association (modification de l'article 8).

Le deuxième point de l'ordre du jour concerne des améliorations mineures sans rapport avec la question de l'indépendance, que nous vous proposons d'apporter à l'occasion de cette assemblée générale extraordinaire (modifications du préambule et des articles 7, 10, et 13). Étant assez simples, elles ne requièrent pas d'explications particulières à ce stade, mais le Conseil et moi-même vous en donnerons volontiers lors de l'Assemblée Générale, si vous le souhaitez.

Votre participation à cette assemblée générale extraordinaire est indispensable. Nous comptons sur vous.

Si vous ne pouvez pas être présent, envoyez-nous votre pouvoir (ci-dessous) ou confiez-le à un autre adhérent.

J'en profite pour vous transmettre, au nom du Conseil, nos vifs remerciements pour votre implication et vous rappeler que la campagne d'adhésion 2017 est ouverte !

Très amicalement,

Frédéric Lamprecht, Président.

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2016

L'Assemblée Générale 2016 de l'Association des Nogentais (AdN) se tiendra le mardi 19 septembre 2017 à 20h00 à la maison des associations, 2 rue Jean Monnet à Nogent sur Marne (derrière la Scène Watteau).

L'ordre du jour approuvé par le Conseil d'Administration sera le suivant :

1. Adoption de l'Ordre du Jour
2. Rapport d'activité de l'association pour 2016
3. Rapport financier
4. Projet pour 2017 et Élection du Conseil d'Administration.
5. Questions diverses

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2017

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Modification des statuts visant à renforcer l'indépendance de l'association
2. Modification des statuts clarifiant certains points de fonctionnement.

Les statuts de l'association sont disponibles sur le site : <http://www.nogentais.fr/statuts>.

BON POUR POUVOIR(S) POUR LES DEUX ASSEMBLÉES DU 19 SEPTEMBRE 2017

Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint pour cette assemblée générale extraordinaire, ce pouvoir est également valable pour l'assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée ultérieurement avec le même ordre du jour.

Monsieur et/ou Madame _____ donne(nt) pouvoir à

M. et ou Mme : _____ à qui ils remettent ce pouvoir.

Date et signature(s) obligatoires (2 signatures si 2 pouvoirs)

Si vous avez des pouvoirs, n'oubliez pas également de venir avec l'adhésion 2017 des personnes représentées !